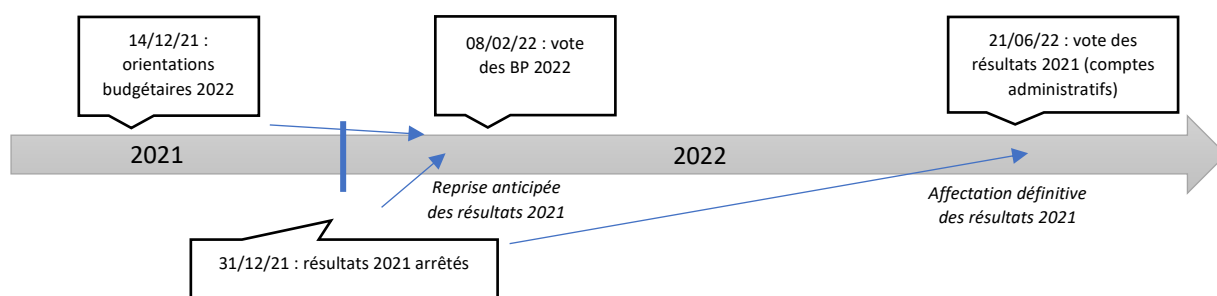


NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du 08 février 2022, les 13 budgets primitifs 2022 de la Communauté de Communes (Budget principal et ses 12 budgets annexes) ont été votés, avec reprise anticipée des résultats 2021, le vote des comptes administratifs 2021 (concordants avec les comptes de gestion du Trésorier), et donc des résultats définitifs, devant intervenir à une date ultérieure.

Au cours de cette séance du 21 juin 2022, seront donc proposés au vote :

- Les comptes de gestion 2021 du Trésorier (13 budgets)
- Les comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes (13 budgets, devant être strictement conformes aux comptes de gestion).
- L'affectation définitive des résultats 2021 ; les crédits budgétaires liés aux résultats repris par anticipation étant déjà inscrits aux budgets primitifs 2022 respectifs, les résultats définitifs constatés sont strictement conformes aux résultats inscrits aux budgets primitifs (aucune modification budgétaire ne sera nécessaire concernant la reprise des résultats).



La présente note synthétise les principales données d'exécution de l'année 2021. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

I- Comptes administratifs 2021 des budgets annexes (12 budgets)

A) Budget Assainissement Collectif

Le budget assainissement collectif est exclusivement géré en délégation de service public depuis le 1^{er} février 2020 (le budget assainissement collectif – régie, a été dissous en fin d'année 2020).

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 891 k€ (+ 343 k€ par rapport à 2020), principalement composées :

- du reversement d'une partie de la facturation aux délégataires et à Vendée Eau pour 674 k€ (+ 380 k€ par rapport à 2020, l'année 2020 n'ayant été concernée que par le versement d'un acompte, correspondant au premier semestre)
- de l'entretien des installations d'assainissement pour 83 k€
- des frais de personnel et de la clé de répartition des charges supports facturés par le Budget Général pour 114 k€
- des charges liées aux emprunts pour 19 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement (1 419 k€ ; + 262 k€ par rapport à 2020) proviennent de la facturation des redevances et abonnements (1 316 k€), de la P.F.A.C. (84 k€) et frais de branchements (19 k€). L'augmentation des recettes étant surtout liée aux régularisations sur les redevances perçues en 2020 (versement du solde des redevances).

Du point de vue du fonctionnement, l'année 2021 constitue donc la première année de référence, depuis le passage à un mode de gestion à 100 % en délégation de service public. La CAF brute avant remboursement des emprunts (recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement) atteint donc 528 k€ sur 2021. Après remboursement des emprunts (211 k€), la CAF nette est donc de 317 k€.

Les investissements réalisés en 2021 sont de 341 k€, et portent notamment sur des travaux réalisés au Boupère, et à l'acquisition d'un convoyeur à Pouzauges. 217 k€ de subventions ont été perçues en 2021, notamment sur les travaux réalisés sur la station d'épuration de Chavagnes-les-Redoux.

A noter, au-delà des dépenses et recettes réelles, qu'ont été régularisées pour la première fois les opérations d'amortissement des années 2019 à 2021, suite à la reprise des biens communaux (soit 3 années comptabilisées au cours de l'exercice 2021). Par le jeu des transferts entre sections, une grande partie de l'excédent de fonctionnement a donc été transféré en section d'investissement (effet à compter de 2022).

Le budget assainissement DSP clôture l'exercice avec un excédent global consolidé (fonctionnement + investissement) avant restes à réaliser de 1 037 k€.

B) Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Le coût de fonctionnement du service est de 72 k€ sur 2021, principalement constitué des frais refacturés par le budget général (45 k€), des subventions versées dans le cadre des programmes menés avec le SIAEP de Rochereau et Vendée Eau (13 k€), et du coût des amortissements (7 k€). Les recettes du Service pour 75 k€, comprennent 53 k€ de redevances, 13 k€ de pénalités et 9 k€ de solde du versement par l'Agence de l'Eau et par le SIAEP du Rochereau ; les recettes de redevances parviennent donc pour 2021 à couvrir les coûts de fonctionnement du service. L'excédent de fonctionnement constaté à fin 2021 (24 k€) est essentiellement constitué du résultat reporté de 2020.

En investissement, a été achetée une cloche de détection (7 k€) en 2021, financée grâce aux amortissements. Le FCTVA perçu sur exercices antérieurs permet au budget SPANC de disposer d'un excédent d'investissement de 5 k€ à la clôture de 2021.

C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe sont de 60 k€ en 2021, dont 40 k€ au titre de la gestion déléguée ; exceptés sur l'eau et les ordures ménagères, les dépenses demeurent stables par rapport aux années précédentes. Les recettes propres du service sont de 40 k€ (régie et subventions en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales), auxquelles s'ajoutent l'excédent de fonctionnement 2020 (12 k€), et une subvention d'équilibre en provenance du budget général (13 k€). En investissement, quelques travaux ont été réalisés pour 3 k€.

Le budget clôture l'exercice avec un excédent global de 2 k€.

D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur

Les dépenses réelles de fonctionnement du Manoir atteignent 149 k€ en 2021 (auxquelles s'ajoutent 10 k€ d'amortissements), les recettes d'exploitation courante hors subvention d'équilibre atteignent 27 k€ (en progression par rapport à 2020, malgré les restrictions sanitaires au cours du premier semestre, mais restant en retrait par rapport au niveau pré-pandémie). La subvention d'équilibre de 128 k€ versée par le budget général et l'excédent reporté de 2020, permettent au budget annexe de conserver un excédent de fonctionnement de 20 k€ à l'issue de 2021.

En investissement, le remplacement des fenêtres a été réalisé en 2021 (66 k€) ; les subventions attribuées et le FCTVA perçu ne suffisant pas à couvrir le financement des investissements, la section d'investissement figure en déficit de – 33 k€ pour 2021 (soit un déficit global avec l'excédent de fonctionnement, de – 13 k€). Ce déficit étant toutefois à relativiser du fait du décalage de perception des subventions restant à mobiliser sur les fenêtres (DETR et Région) et figurant en restes à réaliser (32 k€) sur le budget 2022 (et du FCTVA associé, attendu sur 2022).

E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par une période de fermeture au début du 1^{er} semestre, en raison de l'épidémie de COVID-19, affectant la programmation et la fréquentation du site, avant une réouverture progressive du site en milieu d'année. Les données d'exécution en section de fonctionnement, tant en dépenses, qu'en recettes, demeurent en net retrait par rapport à 2019, et par rapport au budget prévisionnel 2021 (qui tablait sur une hypothèse de retour d'activité à la normale dès le début d'année 2021).

Ainsi, les dépenses réelles du Centre Culturel de l'Echiquier s'élèvent à 566 k€ en 2021 (niveau assez similaire à 2020), contre 816 k€ en 2019, soit une diminution de 250 k€. Le niveau d'exécution des charges à caractère général, à 252 k€, demeure inférieur à 50 % du budget (le budget 2021 tablait sur une hypothèse d'activité normale) ; les dépenses ont été principalement engagées en fin d'année 2021, lors du lancement de la nouvelle saison. Les charges de personnel ont quant à elles augmenté de 3 %, à 303 k€, mais restant inférieur à 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement hors subvention d'équilibre s'élèvent à 155 k€ en 2021, contre 124 k€ en 2020 et 305 k€ en 2019, soit un niveau inférieur de 50 % au niveau pré-pandémie : en lien avec la programmation et la location des salles, la fermeture de l'équipement pendant une partie de l'année a conduit à une diminution des recettes de ventes et locations.

Une subvention d'équilibre du budget principal a été versée pour 470 k€ en 2021, montant nettement en retrait par rapport aux années précédentes.

En section d'investissement, quelques investissements ont été réalisés en acquisition de matériels (18 k€). Le remboursement des emprunts (70 k€) est couvert par l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (58 k€ avec la subvention d'équilibre), et aux excédents reportés de 2020 (71 k€)

Grâce à une recette mobilisée au titre du fonds de soutien du C.N.C. (34 k€), l'Echiquier clôture l'exercice avec un excédent global de + 74 k€, contre + 71 k€ en 2020.

F) Budget Centre Aquatique

Comme pour le Manoir des Sciences et l'Echiquier, le Centre Aquatique a été concerné par les contraintes de fermeture du 1^{er} semestre 2021, liées à la pandémie.

En dépenses réelles de fonctionnement (568 k€ réalisés), le niveau de réalisation est en léger retrait par rapport à 2020, mais reste supérieur à l'année 2019 : les charges fixes (fluides, entretien, personnel), déconnectées du niveau de fréquentation, représentent en effet plus de 80 % des dépenses.

En recettes, les recettes propres (228 k€) principalement constituées du produit des ventes d'entrées et abonnements (174 k€), sont en retrait par rapport aux années pré-pandémie, mais demeurent en progression par rapport à 2020 (175 k€).

Grâce aux recettes complémentaires dégagées, la subvention d'équilibre du budget général a pu être réduite en 2021 (408 k€ contre 454 k€ en 2020).

Les amortissements générés en section de fonctionnement (36 k€) permettent de couvrir le renouvellement des investissements récurrents (matériel et petits travaux pour 37 k€).

Les autres investissements sont composés du solde de certains lots de marchés sur la réhabilitation du bâtiment (2018-2019) pour 41 k€, et des frais de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'installation d'une chaufferie-bois prévue sur 2022 (14 k€). Concernant la réhabilitation du Centre Aquatique, il est à noter la perception en 2021 de subventions (230 k€) et du FCTVA (299 k€).

Après prise en compte des résultats 2020 reportés, le budget Centre Aquatique clôture l'exercice 2021 avec un excédent global de 515 k€, dont 470 k€ d'excédent d'investissement, surtout lié à la perception des subventions et FCTVA sur les travaux 2018-2019. Cet excédent pourra être utilisé pour des opérations d'investissement ultérieures.

G) Budget Immobilier d'entreprise

Le Budget Immobilier d'entreprise retrace les locations de bâtiments à vocation économique.

Comme au cours des années précédentes, les recettes de loyers (173 k€ en fonctionnement) et les recettes de ventes à terme (31 k€ en investissement) couvrent très largement les dépenses de fonctionnement (71 k€ ; principalement composées des taxes foncières et des charges d'entretien des bâtiments), les remboursements d'emprunts (15 k€), et les investissements (31 k€ : principalement le bâtiment économique de Chavagnes-les-Redoux).

Grâce aux excédents reportés de 2020, et à une capacité d'autofinancement importante générée en section de fonctionnement, le budget Immobilier d'entreprise clôture l'exercice 2021 avec un excédent de 289 k€ (dont un excédent de 14 k€ en investissement).

H) Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice. Celles-ci peuvent représenter, jusqu'à 80 % du budget de fonctionnement.

Aussi, pour l'année 2021, en ne tenant compte que des dépenses réelles d'aménagement, ont été notamment réalisés :

- Sur la zone de la Blauderie : travaux de signalétique et étude préalable pour la voirie de la Fallordière (7 k€)
- Sur la zone du Fief Roland (Pouzauges) : travaux d'entretien des terrains et de curage des mares sur la zone d'activités (8 k€)
- Sur la zone de Montifaut (Pouzauges) : le commencement de l'étude de requalification de la zone pour 33 k€
- Sur le Parc d'activités de la Gare (La Meilleraie-Tillay) : travaux d'eaux pluviales pour 4 k€
- Sur les autres zones d'activité : refonte de la signalétique pour 11 k€ (zones de Sèvremont et de Réaumur), travaux de voirie de la zone de l'Epau (Sèvremont) pour 38 k€ et de la zone de la Roche d'Eau au Boupère (15 k€)

En recettes, une cession a été enregistrée en 2021 (11 k€ sur la zone du Fief Roland).

Les subventions d'équilibre en provenance du budget principal et les reversements vers le budget général prévus aux budgets, n'ont toutefois pas été exécutés sur l'année 2021 : sans apport du budget principal, le déficit consolidé des budgets de zones d'activités demeure contenu à 23 k€ à la clôture de l'exercice 2021 (contre un excédent consolidé de + 183 k€ en 2020).

I) Résultats d'exécution consolidés des budgets annexes

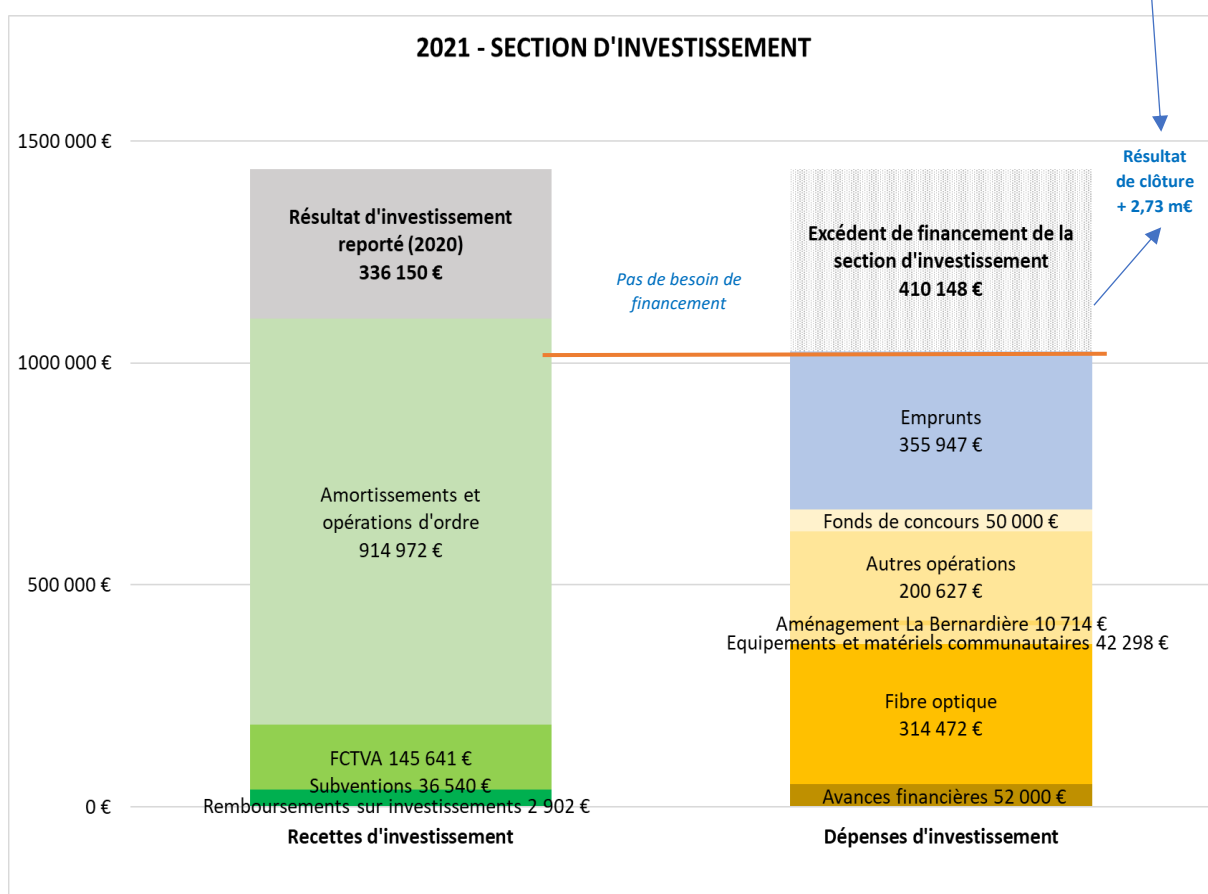
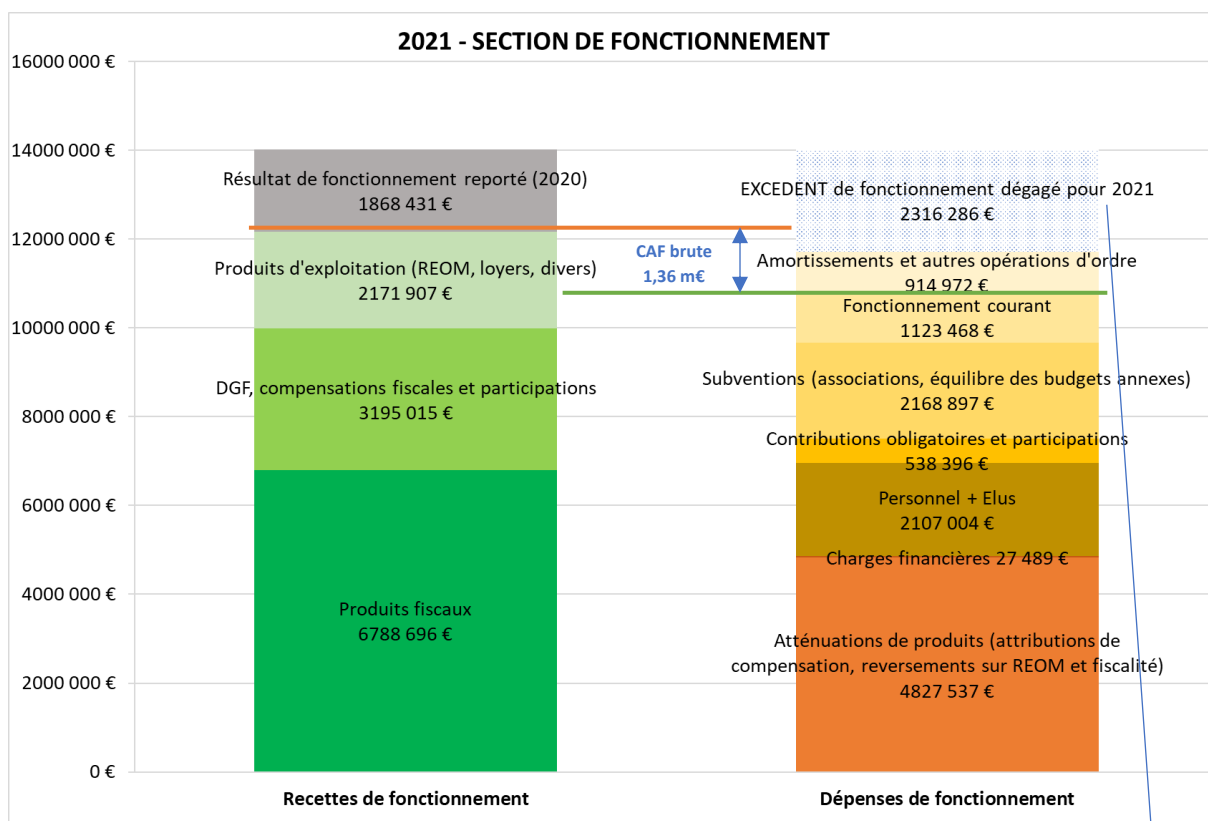
Les résultats d'exécution consolidés des budgets annexes (fonctionnement + investissement) ou « fonds de roulement de clôture », ont progressé entre 2020 et 2021 de + 581 k€. L'évolution est toutefois la conséquence de trois phénomènes :

- Les budgets à caractère administratif (Culture, Economie, Aire d'Accueil des Gens du Voyage) ont vu leurs excédents diminuer de 159 k€, principalement sous l'effet de l'absence de subventions versées vers les budgets annexes de zones d'activités. L'essentiel de l'excédent consolidé des budgets administratifs provient désormais du budget Immobilier d'Entreprise.
- Le Centre Aquatique bénéficie d'un excédent supérieur à 500 k€, dégagé au sein de sa section d'investissement, grâce au recouvrement des recettes de subventions et FCTVA sur les travaux de réhabilitation 2018-2019.
- Les budgets liés à l'assainissement voient également leurs excédents de clôture progresser (+ 209 k€), essentiellement sur le budget assainissement collectif géré en délégation de service public

	Résultat 2020	Résultat 2021
<i>Manoir des Sciences de Réaumur</i>	31 350 €	-12 618 €
<i>Centre Culturel de l'Echiquier</i>	71 552 €	74 575 €
<i>Immobilier d'entreprise</i>	191 366 €	289 208 €
<i>Zone du Fief Roland</i>	-37 318 €	-40 712 €
<i>Zone de Montifaut</i>	104 005 €	58 485 €
<i>Zone de la Blauderie</i>	9 403 €	2 672 €
<i>Parc d'Activités de la Gare</i>	10 134 €	298 €
<i>Autres zones d'activités</i>	96 978 €	-43 756 €
<i>Aire d'Accueil des Gens du Voyage</i>	12 297 €	2 815 €
Sous-total budgets Service Public Administratif (SPA)	489 767 €	330 966 €
<i>Centre Aquatique</i>	-15 682 €	515 268 €
Sous-total Centre Aquatique	-15 682 €	515 268 €
<i>Assainissement non Collectif (SPANC)</i>	21 022 €	29 871 €
<i>Assainissement collectif - DSP</i>	836 664 €	1 036 925 €
Sous-total budgets Service Public Industriel et Commercial (SPIC)	857 686 €	1 066 796 €
	1 331 772 €	1 913 030 €

II- Compte administratif du Budget Principal

Budget Général (synthèse d'exécution budgétaire 2021) :



La CAF brute dégagée en section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles) est de 1 363 k€ ; ce montant, similaire aux années 2017 et 2018, est en forte progression par rapport aux années 2019 (1 062 k€) et 2020 (1 071 k€). Cette comparaison demeure toutefois à relativiser, dans la mesure où les rôles fiscaux supplémentaires perçus en 2021 (230 k€), proviennent d'exercices fiscaux antérieurs, et peuvent donc être assimilés à des recettes exceptionnelles. Après déduction des rôles fiscaux supplémentaires, la CAF brute atteint 1 133 k€, niveau restant toutefois supérieur aux 2 précédentes années.

Après remboursement du capital des emprunts (niveau similaire à 2020), la CAF nette dégagée atteint 1 007 k€ (contre 716 k€ en 2020) ; après déduction des rôles fiscaux supplémentaires, la CAF nette serait de 777 k€.

Les investissements réalisés sur le budget général en 2021 (670 k€, hors remboursements d'emprunt), portent notamment sur :

- La participation au Fonds Territorial Résilience, dispositif de soutien économique, sous forme d'avance remboursable auprès de la Région pour 50 k€
- La participation au déploiement de la fibre optique auprès du SYDEV pour 314 k€, dans le cadre de la phase 2 (2020-2023)
- Les équipements et matériels communautaire (42 k€), comprenant l'achat d'un tracteur et de matériels pour les Services Techniques
- L'achèvement de l'aménagement du site de la Bernardière pour 11 k€ (continuité des travaux 2019-2020)
- Un fonds de concours à la Commune de Sèvremont, engagé début 2020 et versé en 2021 (en provenance des restes à réaliser pour 50 k€).
- Les autres opérations (201 k€) composées principalement : du renouvellement des équipements informatiques et outils numériques, au sein de la Maison de l'Intercommunalité et du Service Lecture Publique, pour 71 k€ ; du remplacement de poteaux incendie (26 k€) ; des travaux divers sur bâtiments intercommunaux (Maison de l'Intercommunalité, maisons de santé, Office de tourisme, Gendarmerie) pour 15 k€ ; du renouvellement des ouvrages sur le réseau des bibliothèques pour 41 k€ ; du PLUi (32 k€, en provenance des restes à réaliser).

La CAF nette dégagée (1 007 k€) permet de financer l'ensemble des investissements (670 k€). En ressources, ont été perçus 39 k€ de subventions et remboursements sur investissements (essentiellement pour les travaux menés sur le site de la Bernardière) et 145 k€ de FCTVA (principalement en rattrapage sur les années 2019 et 2020).

Après reprise des résultats reportés 2020 (2 204 k€ de fonds de roulement global), le budget général clôture donc l'année 2021 avec un excédent global de + 2 726 k€.